



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 janvier 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 janvier 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à partir de la question n° 6), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir de la question n° 5), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Sylvie WANLIN.

Absents : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUÏ, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à partir de la question n° 22), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote : Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOUÏ à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 22), Mme Mina SEBBAH à M. Pascal BONNET.

OBJET : 7 - Crématorium - Tarifs 2019

Crématorium Tarifs 2019

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

	Date	Avis
Commission n° 2	21/12/2018	Favorable unanime

La Ville de Besançon a confié l'exploitation du crématorium à la société ATRIUM, filiale du groupe SAUR, via un contrat de Délégation de Service Public depuis 2010.

Le 1^{er} avril 2016, la Société OGF (Pompes Funèbres Générales), premier opérateur funéraire de France, a racheté l'intégralité des parts de la société ATRIUM au groupe SAUR. Le Conseil Municipal a délibéré en ce sens dans sa séance du 12 mai 2016.

Les engagements contractuels qui liaient la Société ATRIUM et le groupe SAUR à la Ville de Besançon ont été intégralement repris par OGF.

En 2017, la société OGF a souhaité reprendre à son nom (en lieu et place du nom «Atrium») le contrat de délégation de service public. Le Conseil Municipal a délibéré en ce sens dans sa séance du 7 décembre 2017.

En application du contrat, le délégataire soumet au Conseil Municipal une actualisation des tarifs, calculée en application de la formule de révision indiquée en article 26, complété par l'article 7 de l'avenant n° 2.

L'évolution du coefficient d'actualisation entraînait une hausse des tarifs de 4,45 % par rapport à l'année 2018. Conformément au contrat, la hausse proposée étant supérieure à 4 %, une négociation a été menée. Suite à cette négociation, il a été décidé d'appliquer une hausse limitée à 2,2 %.

La présente délibération vise à prendre en compte les ajustements nécessaires.

Les présents tarifs 2019 prennent effet au 1^{er} février 2019.

La taxe de crémation versée à la Ville de Besançon par le gestionnaire du crématorium est de 40 € depuis le 1^{er} janvier 2019 (délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2018).

En cas d'inhumation dans un des cimetières de la Ville suite à une crémation, la taxe d'inhumation est perçue, sauf en cas de crémation au crématorium de Besançon. En cas de fermeture de celui-ci, aucune taxe d'inhumation ne sera demandée aux familles pendant la durée de cette fermeture.

Proposition (sommes arrondies à l'entier inférieur)

	TARIFS 2018		TARIFS 2019	
	TARIF HT	TARIF TTC	TARIF HT	TARIF TTC
Crémation				
Crémation adulte	421,67 €	506,00 €	430,95 €	517,00 €
Crémation enfant (de 1 à 12 ans)	210,83 €	253,00 €	215,47 €	258,00 €
Crémation très jeune enfant (de 0 à 1 an)	78,33 €	94,00 €	80,05 €	96,00 €
Crémation personne dépourvue de ressources suffisantes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Crémation de restes mortels suite à exhumation ou reprise de concession				
Crémation de restes mortels de moins de 5 ans après inhumation	421,67 €	506,00 €	430,95 €	517,00 €
Crémation de restes mortels de plus de 5 ans après inhumation	210,83 €	253,00 €	215,47 €	258,00 €
Crémation des pièces anatomiques : gratuité dans la limite de 18 prestations par an				
Container de 60 kg et 200 l maximum	421,67 €	506,00 €	430,95 €	517,00 €
Container de 30 kg et 100 l maximum	210,83 €	253,00 €	215,47 €	258,00 €
Dispersion des cendres				
Dispersion des cendres des pièces anatomiques et restes d'exhumation au cimetière	41,67 €	50,00 €	42,59 €	51,00 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir avec un maître de cérémonie	53,33 €	64,00 €	54,50 €	65,00 €
Urne cinéraire				
Urne cinéraire	34,17 €	41,00 €	34,92 €	41,00 €
Conservation des urnes au-delà 1 mois par mois supplémentaire	22,50 €	27,00 €	23,00 €	27,00 €
Salles				
Cérémonie simple suivie d'une crémation (salle de cérémonie + salle de convivialité) recueillement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Cérémonie standard suivie d'une crémation (salle de cérémonie) sur demande de la famille	68,33 €	82,00 €	69,83 €	83,00 €
Cérémonie personnalisée suivie d'une crémation (salle de cérémonie) sur demande de la famille	136,67 €	164,00 €	139,68 €	167,00 €
Salle de cérémonie en l'absence de crémation	90,83 €	109,00 €	92,83 €	111,00 €
Enregistrement et envoi CD				
Enregistrement et envoi CD cérémonie	34,17 €	41,00 €	34,92 €	41,00 €
Enregistrement et envoi CD présentation à la flamme	16,67 €	20,00 €	17,04 €	20,00 €

	TARIFS 2018		TARIFS 2019	
	TARIF HT	TARIF TTC	TARIF HT	TARIF TTC
Autres prestations				
Espace de convivialité (durée 1 h 30) en l'absence de crémation	90,83 €	109,00 €	92,83 €	111,00 €
Collation (minimum 20 personnes, prix par personne)	8,33 €	10,00 €	8,51 €	10,00 €
Service traiteur	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver les tarifs des prestations du Crématorium qui seront appliqués à partir du 1^{er} février 2019 par la société OGF aux usagers.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 28 JAN. 2019

Contrôle de légalité

